



Échiquier Gérômois

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88026 - SIREN : 838 828 556
Siège social : 1 bvd de Saint-Dié - 88400 Gérardmer ✉ : echiquiergeromois@gmail.com

Demande d'adhésion

L'adhésion au club Échiquier Gérômois donne automatiquement droit à une licence FFE qui elle seule permet de participer aux tournois officiels pour celles et ceux qui le souhaiteront.

Aucune présence régulière aux séances d'entraînement n'est demandée, même si une certaine assiduité est souhaitable pour la progression individuelle et collective des joueuses et joueurs. Il est de même proposé une grande souplesse dans les heures d'arrivée et de départ en fonction des impératifs individuels.

En cas d'indisponibilité de l'animateur ou de la salle de jeu pour une séance donnée, sans qu'une solution de remplacement n'ait pu être mise en œuvre, les membres du club seront informés, le plus tôt possible, de préférence par email, éventuellement par sms. Cette information sera également donnée sur le site Internet du club www.echiquier-geromois.fr dans l'onglet Agenda / Séances du club.

Informations obligatoires

Nom et prénom : _____

Date de naissance : ___/___/_____ (cette information sert uniquement à déterminer la catégorie d'âge)

Adresse postale : _____

N° de téléphone : _____

Adresse email : _____

Type de licence souhaitée à ce jour : (cocher la case correspondante)

Licence Loisir (prix standard 30,00 €) Licence Compétition (prix standard 60,00 €)

* la Licence Loisir ne permet de participer qu'à des tournois Blitz ou Rapide (moins de 60 minutes par joueur). Elle ne permet donc pas de participer au championnat interclubs.

** Pour les adhésions à une date postérieure au 1^{er} mars de la saison en cours, le prix de la Licence Loisir est ramené à 10,00 €.

Merci de prendre connaissance des points suivants :

- Pour un nouvel adhérent, la cotisation d'adhésion est à régler dans le mois qui suit l'adhésion. Le tarif est fonction de la Licence choisie et de la date d'adhésion.
- Pour un renouvellement d'adhésion, la cotisation est à régler dans le courant du mois de septembre de la saison sportive et avant fin octobre au plus tard.
- Le règlement Intérieur du club ainsi que la charte d'éthique de la FFE sont sur le site Internet du club (onglet Adhésion/Règlement Intérieur).

Merci de prendre connaissance des obligations suivantes (voir site Internet : Adhésion / Certificat médical)

- Pour leur première adhésion, tous les joueurs doivent fournir dès que possible une attestation médicale d'aptitude à participer à des compétitions d'échecs (ou à tout autre sport). Ce certificat est à renouveler tous les 3 ans.
- Pour le renouvellement de l'adhésion, sous réserve qu'il y ait un certificat médical valide en cours, les joueurs doivent fournir une déclaration personnelle QS-SPORT
- Le club a l'obligation d'archiver ces documents.

Bon pour accord, le ___ / ___ / ___ (signature)